



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JUIN

### LE 06 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06 juin 2016, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Caroline Brault	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:  
Madame Lise Ouellette

2016-06-089

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

2016-06-090

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 02 mai 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 13 survient la période des demandes de l'assemblée.

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere



M. Michel Leblanc demande si la Municipalité va mettre les procès-verbaux et les ordres du jour sur Internet. Monsieur Adrien Pellerin, maire, demande à madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière si cela est possible. Celle-ci mentionne que pour les procès-verbaux, ils pourront être diffusés sur Internet lorsqu'ils seront signés et tant qu'aux ordres du jour des vérifications seront effectuées.

À 20 h 15 se termine la période des demandes de l'assemblée.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que madame Lucie Prince a assisté à l'assemblée annuelle qui a eu lieu le 03 juin 2016.

#### COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Calendrier 2017 déterminer six photographes pour prendre des photos sur le territoire;
- Fonds développement culturel;
- Départ de madame Monique Manseau suite à l'abolition du poste dans le but d'une fusion avec la MRC de Nicolet (3 jours à Nicolet et 2 jours à Bécancour);
- Animation bibliothèque;
- Plan paysage demander liste des trois choses qui représente des trésors pour la Municipalité;
- Prochaine rencontre le 14 juin 2016.

#### COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- Les états financiers ont été adoptés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- Le contrat de pelouse a été octroyé à Monsieur Gabillaud;
- Des thermos de fenêtres ont été changés;
- Prochaine rencontre le 20 juin à 19 h.

#### QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que le Comité PFM (Politique Familiale Municipale) doit être formé. À suivre.

#### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne qu'une rencontre avec madame Christine Tremblay, madame Johanne Bergeron et

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

monsieur Adrien Pellerin a eu lieu pour structurer la prochaine année, le support à apporter, établir les pistes de solution et vérifier la plage horaire. La prochaine rencontre aura lieu le 21 juin 2016.

### MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre :

- Ouverture le 03 juin 2016;
- L'ouverture officielle se fera le 22 septembre 2016;
- Les vacances de l'animatrice de la maison des jeunes sont du 29 juillet au 07 août 2016;
- Qu'il n'y a pas de personne intéressée à faire partie du Comité PFM;
- Demande à la Municipalité s'il est possible d'avoir une table à pique-nique.

### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Il y a eu 15 inscriptions pour le camp de jour;
- Qu'il y aura installation de gicleur dans l'école cet été;
- Que Daveluyville et Saint-Wenceslas ont été avisés de la disponibilité du terrain de balle;
- Que lors de la vente de garage du 02 juillet 2016 au profit des loisirs, il serait souhaitable que ceux qui font une vente de garage chez eux à cette même date paie 10 \$ pour contribuer à la levée de fonds étant donné qu'il bénéficie de la publicité.

### COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL (CDL)

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne qu'il n'y a aucun projet actuellement.

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Monsieur Normand Gagnon, président de la fondation du Centre de santé confirme que le montant de 52 000 \$ recueilli sur notre territoire sera réinvesti localement;
- La Municipalité doit identifier les ponts dans le 8<sup>e</sup> Rang dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- Projet des cours d'eau 100 hectares et moins déverbalisés;
- Prochaine rencontre le 08 juin 2016.



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere

**DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE  
LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - MAI 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en mai 2016.

**CORRESPONDANCE - MAI 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de mai 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2016-06-091

**COMPTES DE MAI 2016**

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de mai 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 102 469,75 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de mai 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

2016-06-092

**ORDINATEUR BIBLIOTHÈQUE ET ÉQUIPEMENT  
INFORMATIQUE BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le besoin d'un deuxième ordinateur pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un portable;

CONSIDÉRANT le besoin d'un écran de 24 pouces pour le bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT la possibilité que l'écran actuel dans le bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière serve à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT le besoin d'une imprimante dans le bureau de l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mobile Info T au montant de 395,83 \$ (taxes en sus) pour les deux pièces d'équipements informatiques datée du 09 mai 2016 :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

- Écran 235, 00 \$
- Imprimante 160, 83 \$

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 395,83 \$ (taxes en sus) représentant l'achat d'un écran 24 pouces et d'une imprimante.

ADOPTÉE

### MAISON DES JEUNES

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

### PACTE RURAL – JEUX D'EAU (AUTORISATION SIGNATURE)

CONSIDÉRANT que la résolution #2016-04-064 autorise la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Bécancour et la Municipalité de Saint-Sylvere dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 pour le projet d'implantation de jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière agisse à titre de répondante officielle et qu'elle signe les documents reliés au projet.

ADOPTÉE

### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC150) LIVRÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (PDEQ) – ATTESTATION MUNICIPALE (TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE)

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvere a formulé une demande d'aide financière en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) pour le réalisation d'un projet d'implantation de jeux d'eau (projet numéro 400049376);

CONSIDÉRANT qu'une partie du financement provient de la Municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que l'Agence de développement économique du Canada demande que les montants en provenance d'une municipalité et qui sont issus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence soient identifier clairement afin de respecter les modalités du programme PIC150, liées au calcul du cumul de l'aide gouvernementale de source fédérale;



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité n'est pas issue de la Taxe d'accise fédérale sur l'essence;

CONSIDÉRANT que l'Agence de développement économique du Canada exige une attestation de la Municipalité de Saint-Sylvere à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'informer l'Agence de développement économique du Canada que la contribution financière de la Municipalité de Saint-Sylvere eu égard au projet d'implantation de jeux d'eau n'est pas issue de la Taxe d'accise fédérale sur l'essence.
2. D'autoriser madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'attestation et tout autre document concernant le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) livré dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ).

ADOPTÉE

2016-06-095

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE  
CANADA 150 (PIC150) LIVRÉ DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU  
QUÉBEC (PDEQ) – ATTESTATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs St-Sylvere a formulé une demande d'aide financière en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) pour le réalisation d'un projet d'implantation de jeux d'eau (projet numéro 400049376);

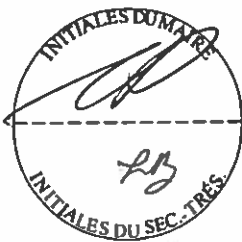
CONSIDÉRANT que la localisation des jeux d'eau (entre le terrain de baseball et la patinoire) est située sur le terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que l'Agence de développement économique du Canada demande une attestation de la Municipalité de Saint-Sylvere mentionnant que le projet d'implantation de jeux d'eau peut être réalisé par le Comité des Loisirs St-Sylvere conformément à la législation applicable et notamment à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT le besoin d'une rencontre avec les ressources appropriées afin de valider le projet;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'informer l'Agence de développement économique du Canada que le projet d'implantation de jeux d'eau peut être réalisé par le Comité des



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Loisirs St-Sylvere conformément à la législation applicable et notamment à la Loi sur les compétences municipales;

2. D'autoriser monsieur Adrien Pellerin, maire à signer l'attestation et tout autre document concernant le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) livré dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ), après une rencontre préalable avec monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, les représentants du Comité des Loisirs St-Sylvere et Tessier Récréo-Parc afin que le projet respecte une consommation d'eau entre 22 à 25 gallons minutes maximum.
3. Que monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal supervise les travaux.

ADOPTÉE

### BORNE SÈCHE DANS LE 6<sup>E</sup> RANG

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

### REPLACEMENT DU PONCEAU DU 12<sup>E</sup> RANG CÔTÉ NORD PRÈS DE LA STATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer le ponceau situé sur le 12<sup>e</sup> Rang côté nord près de la station des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'estimé au montant de 22 250 \$ (taxes en sus) préparé par madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant maximum de 22 250 \$ (taxe en sus) pour la réalisation des travaux nécessaire au remplacement du ponceau du 12<sup>e</sup> Rang côté nord près de la station des eaux usées.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere affecte la subvention à recevoir du député monsieur Donald Martel dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le remplacement d'un ponceau dans le 12<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉE

### ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la soumission de Les entreprises Bourget Inc. au montant de 0.33 \$/litre pour du chlorure de calcium 35% (AP-35) datée du 06 juin 2016;

CONSIDÉRANT le besoin approximatif de 36 000 litres pour couvrir l'ensemble des voies de circulation municipales non pavées;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 11 880 \$ (taxes en sus) représentant l'achat et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE

### MISE À NIVEAU USINE D'EAU POTABLE – MANDAT INGÉNIEUR (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE)

CONSIDÉRANT le projet d'améliorer l'installation d'alimentation en eau potable au bâtiment de service (usine d'eau potable);

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser une étude préliminaire afin d'évaluer la situation actuelle du système d'alimentation en eau potable (aménagement intérieur du bâtiment de service, relocalisation des produits chimiques, système de ventilation, instrumentation et contrôle);

CONSIDÉRANT le besoin de valider le fonctionnement de l'automate Allen-Bradley;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de EXP firme d'ingénierie datée du 31 mai 2016 suivantes (taxes en sus):

- |  |          |
|--|----------|
| - Validation du fonctionnement de l'automate Allen-Bradley   | 1 520 \$ |
| - Étude préliminaire avec inspection des équipements existants en électricité, en mécanique du bâtiment, en mécanique de procédé et en génie civil | 7 500 \$ |

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 9 020 \$ (taxes en sus) pour la validation du fonctionnement de l'automate Allen-Bradley et la réalisation d'une étude préliminaire avec inspection des équipements existants en électricité, en mécanique du bâtiment, en mécanique de procédé et en génie civil afin d'évaluer la situation actuelle du système d'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 38 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Aucune question.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-06-099

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 38  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN  
Maire

LYNE BERTRAND  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière